Journal d'information de la commune de Levens

Infos Levens

Avril, Mai, Juin 2015

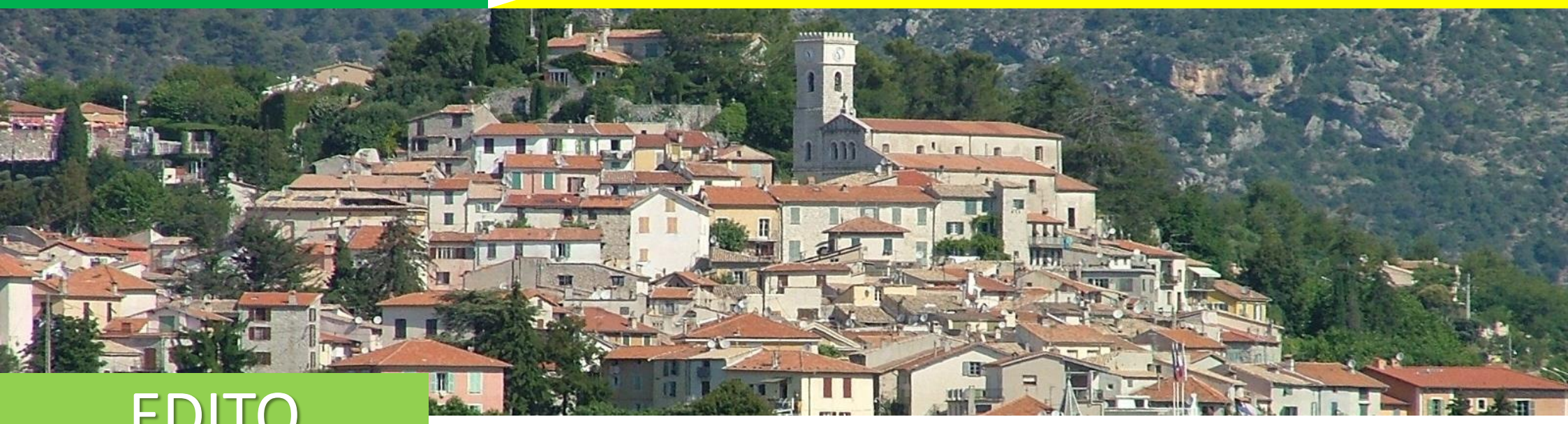

EDITO

Chères Levensoises, chers Levensois,

Dans un contexte économique difficile, eu égard au désengagement de l'état auprès des communes (baisse des dotations, nombreuses charges supplémentaires consécutives aux nouveaux rythmes scolaires, au logement…), la majorité municipale a, malgré tout, pris la décision de pérenniser son programme d'investissements.

Nous pensons en effet que seul l'investissement sera vecteur de croissance pour notre commune et contribuera fortement à sa prospérité.

Ainsi, dans la droite ligne des investissements déjà réalisés dans le passé et dans la perspective d'améliorer sans cesse la qualité de vie et des services auprès de nos concitoyens, les travaux de la nouvelle salle du Rivet débuteront d'ici la fin de l'année. Rappelons que cette salle accueille d'ores et déjà quelque 500 enfants et près de 20 associations.

L'amélioration de la voirie, la restauration du Foyer Rural, la rénovation et l'embellissement du parc locatif seront aussi, dans cette même perspective, menés à bien.

Après plusieurs années sans aucune augmentation de l'impôt, compte tenu de la désastreuse politique de désengagement de l'état auprès de nos communes, des difficultés d'obtention des subventions d'investissement et malgré notre volonté affichée de ne pas toucher à la fiscalité locale, nous avons, avec la majorité municipale, pris la courageuse décision d'une hausse des taux d'imposition pour cette année 2015.

Ce produit complémentaire nous permettra de mener à bien tous nos projets et contribuera ainsi au dynamisme et au « bien vivre » dans notre village.

En revanche, les tarifs des services communaux resteront inchangés.

Croyez chères Levensoises, chers Levensois, à mon entier dévouement et à celui de mon équipe pour le bien-être de chacun.

Votre Maire
Antoine VERAN

Mairie de Levens
5 place de la République
06670 LEVENS
www.levens.fr

Le budget

La loi des finances 2015 prévoit de diminuer les dotations des collectivités territoriales, entamées en 2014 (1,5 milliard d'euros), elles seront de 3,7 milliards d'euros en 2015 et se poursuivront en 2016 et en 2017.

L'Etat organise donc la baisse de son déficit et fixe ses objectifs d'économies au détriment des collectivités territoriales qui pourtant, pour certaines se voient attribuer de nouvelles compétences et doivent maintenir un service public de qualité.

En plus de ces diminutions drastiques, notre commune devra faire face à une augmentation de la masse salariale (revalorisation des salaires, nouveau recrutement, impact des nouvelles activités périscolaires, enveloppe complémentaire pour le régime indemnitaire), des charges financières supplémentaires, une réduction de notre dotation de solidarité intercommunale au profit de fonds de concours.

Tous ces éléments ont bien évidemment un impact direct sur notre budget de 2015 **avec une enveloppe globale de charges supplémentaires et de minoration de nos recettes qui pèsera plus de 300 000 €.**

Depuis plusieurs exercices nous avons mis en place toutes les mesures afin de réaliser des économies dans les frais de fonctionnement de notre commune et nous poursuivons nos efforts avec une gestion très rigoureuse, notamment par la mise en place de groupements de commandes.

- Nos dépenses de fonctionnement sont inférieures **de plus de 20%** à la moyenne nationale des communes de même strate ce qui un élément de très bonne gestion.

Nous disposons de peu de moyens contrairement à d'autres communes :

- nous ne pouvons pas augmenter nos produits
- nos charges sont à un niveau incompressible

Après 6 années sans aucune augmentation y compris la première année de ce nouveau mandat:

- nous sommes contraints d'augmenter les taxes locales.
- mais nous n'augmenterons aucun tarif des services de la mairie.
- pour les Levensoises et les Levensois, cette décision entraînera pour un foyer propriétaire, avec deux enfants, une augmentation de moins de 170 € par an (taxe d'habitation et taxe foncière confondues) et non de 300 € comme annoncé par l'opposition.

Cette décision est également motivée par le fait que, contrairement à un grand nombre de communes proches et moins proches qui ont décidé de geler leurs investissements :

- nous poursuivons nos programmes en y ajoutant des investissements très conséquents qui contribueront au bien-être et au mieux-vivre dans notre Village.

Au cours des 7 dernières années, **les investissements** réalisés représentent 2 630 € par habitant, soit pour 7 ans un total de **près de 12 millions d'euros**: des dépenses d'équipement très nettement supérieures à celles constatées sur les communes de 3500 à 5000 habitants, au niveau national.

OUI, nous avons fait le choix de poursuivre le développement et le maintien de notre patrimoine.

- Nous contribuons ainsi, en tant que donneur d'ordre, au développement économique, permettant ainsi de relancer le travail, l'emploi.

OUI, nous allons emprunter, mais à un moment où les taux d'intérêts n'ont jamais été aussi bas, n'est-ce pas du bon sens ?

- Les collectivités locales peuvent s'endetter, mais uniquement pour financer de l'investissement. Contrairement à l'État et à la Sécurité Sociale, les collectivités n'ont pas le droit de financer leurs dépenses de fonctionnement par de la dette. Il s'agit ici d'une différence essentielle, le financement des investissements locaux qui s'opère partiellement par des emprunts étant synonyme de bonne gestion financière et non pas de dérive dépensière.

Alors, je ne veux ici, aucunement rassurer l'opposition qui de toute évidence ne s'apaise de rien, mais simplement tranquilliser tous les Levensoises et Levensois et leur certifier que la gestion de Levens est entre de bonnes mains ; cela fait plus de vingt ans que les équipes d'Antoine VERAN, dont je fais partie depuis le début maîtrisent les deniers publics dans le seul but de vous servir et améliorer votre cadre de vie au quotidien.

Patrick MARX, Adjoint aux Finances.

Le budget

EXTRAIT DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

BILAN DE L'EXERCICE 2014: COMPTE ADMINISTRATIF

En section de fonctionnement
Dépenses : 3 388 320 € pour 3 476 049 € en 2013
Recettes : 4 126 141 € pour 4 237 449 € en 2013
Excédent à la clôture de l'exercice : **737 821 €**

En section d'investissement
Dépenses : 2 092 831 €pour 2 676 475 € en 2013
Recettes : 2 235 670 € pour 2 646 594 € en 2013
Excédent : 142 839 € auquel il convient déduire le déficit de l'année antérieure 29 881 €. Soit un résultat excédentaire cumulé de **112 958 €**

1.1- Situation de la commune de LEVENS

Le résultat de clôture de l'exercice 2014 des deux sections fait apparaître un excédent sur les deux sections de **850 779 €** pour **731 519 €** en 2013.
Ce résultat fait apparaître, malgré les baisses des dotations d'Etat, une gestion rigoureuse des dépenses.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

- Les charges à caractère général : en 2013 on constatait déjà une baisse de 2 % par rapport à 2012, en 2014, nous enregistrons une nouvelle baisse de près de 6 %. De nombreux travaux d'entretien réalisés en régie des économies ont été faites sur ces postes.

Par rapport à 2013, il n'y a pas eu de frais d'actes et contentieux.

- Les charges de personnel sont conformes aux prévisions budgétaires. Elles sont en hausse de 7 %, (un agent supplémentaire dans les services administratifs, le retour en fin d'année d'un agent en disponibilité, les nouvelles activités périscolaires, un agent des services techniques en contrat aidé, la revalorisation indiciaire, notamment des catégories C, la validation de carrière de 2 agents.)

Les frais de personnel représentent 47.8 % des dépenses réelles de fonctionnement, si on ne prend que la charge nette (déduction faite des remboursements de l'Etat au titre des contrats aidés, de l'assurance pour les maladies, des mises à disposition (office de tourisme et coopérative oléicole) et du détachement syndical d'un agent), ils représentent 45 % des dépenses totales. Le ratio reste encore bien en-dessous de la moyenne des communes de même strate. L'attribution de compensation de 2014 à reverser à la Métropole, figée, s'élève
à 164 804 €.

- Autres charges de gestion courante : elles sont en hausse, ceci est notamment dû à l'augmentation de la participation due au SDEG au titre des investissements réalisés pour l'électrification et le renforcement des quartiers.
- Près de 180 000 € de subvention aux associations ont été octroyés en 2014.

Les charges financières sont en légère baisse (- 10 000 €)

Recettes

- Les produits des services : ils sont en baisse par rapport à l'an passé s'expliquant en grande partie par des régularisations qui avaient été opérées sur l'exercice antérieur, par une saison difficile pour la piscine en raison du mauvais temps.
- Impôts et taxes : les contributions directes ne sont en hausse que par l'augmentation des bases, les taxes additionnelles et les droits de mutation sont encore en hausse (+ 17 % par rapport à 2013).
- Perception de la dotation de solidarité de Nice Côte d'Azur: la commune ne perçoit plus que la moitié des 135 600 € crédités antérieurement. L'autre part est maintenant prévue en section d'investissement et peut être affectée soit sur de l'équipement communal soit octroyée en fonds de concours pour des travaux de compétence métropolitaine. La part de cette année 2014 a été affectée pour l'acquisition du foncier de la Madone.
- La baisse significative des dotations d'Etat au titre du redressement des comptes publics, déjà enregistrée à
-4 % par rapport à 2012, se poursuit avec - 5 % par rapport à 2013.
- Le versement des prestations Enfance et Jeunesse également sont en hausse, il concerne les exercices antérieurs et une avance de 2014.
- Le remboursement par l'Etat des contrats aidés est quasiment similaire à 2013; les contrats ont pu être reconduits dans les mêmes conditions.
- Le fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires a été perçu à hauteur de 9 000 €.
- Le revenu des immeubles est en légère hausse par rapport à 2013 : indexation des loyers, le parc locatif n'a connu que peu de vacances sur l'année (les appartements libérés ont été vite reloués.)

INVESTISSEMENT

Dépenses

Plus de 1,1 € de dépenses d'équipement ont été réalisées.

. Restauration de l'orgue de l'Eglise Saint-Antonin
. Climatisation de la maison commune de Plan du Var et mobilier de la salle polyvalente pour la restauration scolaire
. Acquisition de foncier pour régularisation (Camp di Monaco, Pouchol)
. Mobilier et agencement des écoles
. Suppression du plongeoir et travaux dans les machineries de la piscine
. Travaux de confortement de la piste du Férion, agrandissement de la carrière équestre
. Acquisition de matériel pour les manifestations, outillage des services techniques
. Fin des travaux d'aménagement de la mairie et installation d'une issue de secours dans les services de l'urbanisme, achat de mobilier
. Maîtrise d'œuvre (études, permis de construire, …) pour le programme du complexe sportif du Rivet
. Travaux de rénovation intérieure de l'Eglise de Saint-Antoine
. Acquisition d'une partie du parc public (foncier Vissian-Courbet), à la Madone
. Engagement de l'opération de réhabilitation de la Maison Bailet au centre ancien

Le budget

INVESTISSEMENT (SUITE)

Dépenses

Un acompte pour la subvention allouée au programme de logements a été acquitté pour 56 000 €.

A ces dépenses, il convient d'ajouter les travaux d'intégration des travaux réalisés pour le compte de la commune par le Sivom Val de Banquière s'élevant à 617 250 € ; ils concernent l'aménagement de la crèche, des accès au quartier St Roch et les travaux de protection du hameau de Plan du Var (représentant la plus grande part : 582 000 €).

- Le montant du capital de la dette est en baisse pour les emprunts communaux (remboursement total du prêt court terme) et en hausse pour les emprunts dus au Sivom Val de Banquière induite par le prêt relais subventions à rembourser pour les travaux de Plan du Var.

Recettes

Les subventions d'équipement ont été perçues à hauteur de 8 743 € (solde des travaux de la Mairie et acompte sur travaux en cours), des acomptes ont été sollicités sur les travaux de l'orgue et de l'Eglise de Saint-Antoine mais n'ont pas tous été versés sur l'exercice.

A ces financements, on ajoute également ceux perçus dans le cadre des travaux réalisés par le Sivom Val de Banquière pour 584 538 €.

- du FCTVA : 93 694 € (remboursement de TVA des programmes d'investissement sur les dépenses de 2012),

- des dotations aux amortissements pour 16 429 €

- le virement de l'excédent de fonctionnement dégagé sur 2013 (761 400 €)

BUDGET PRIMITIF 2015

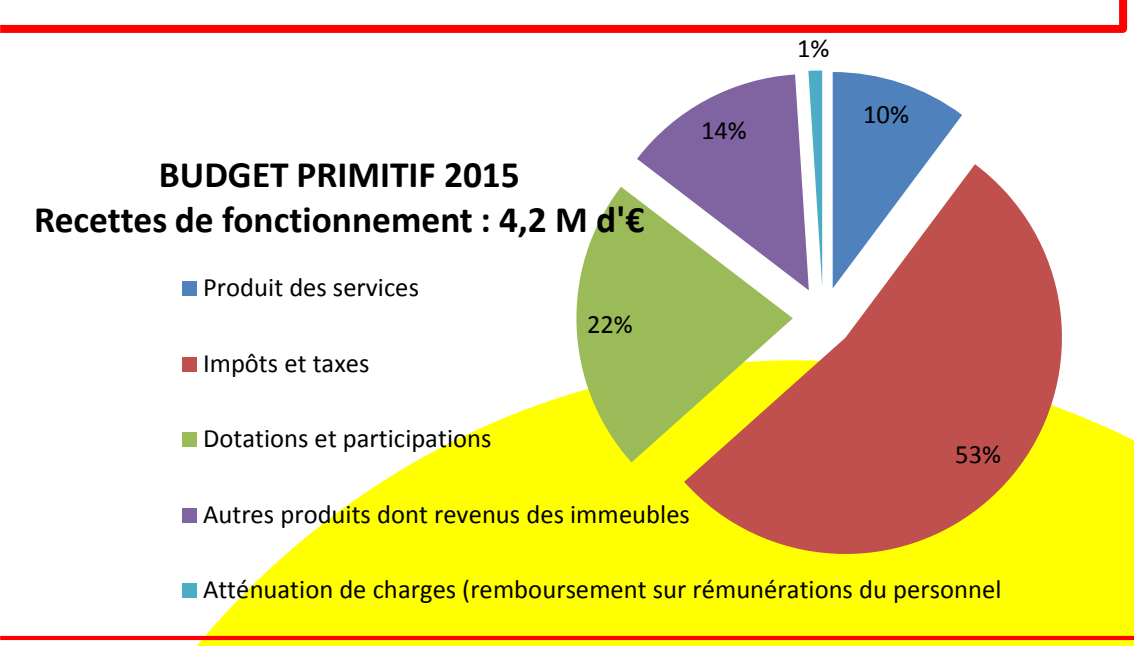

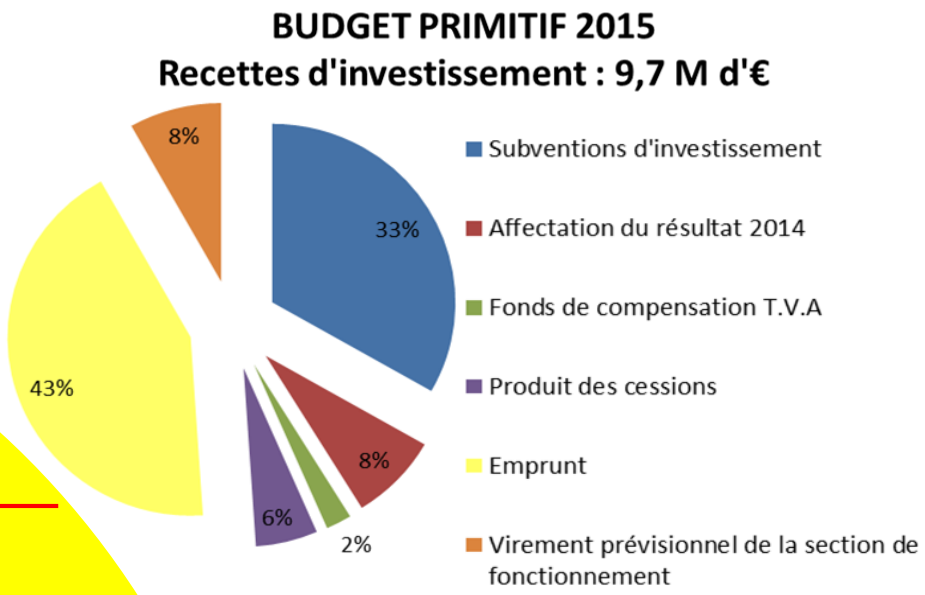

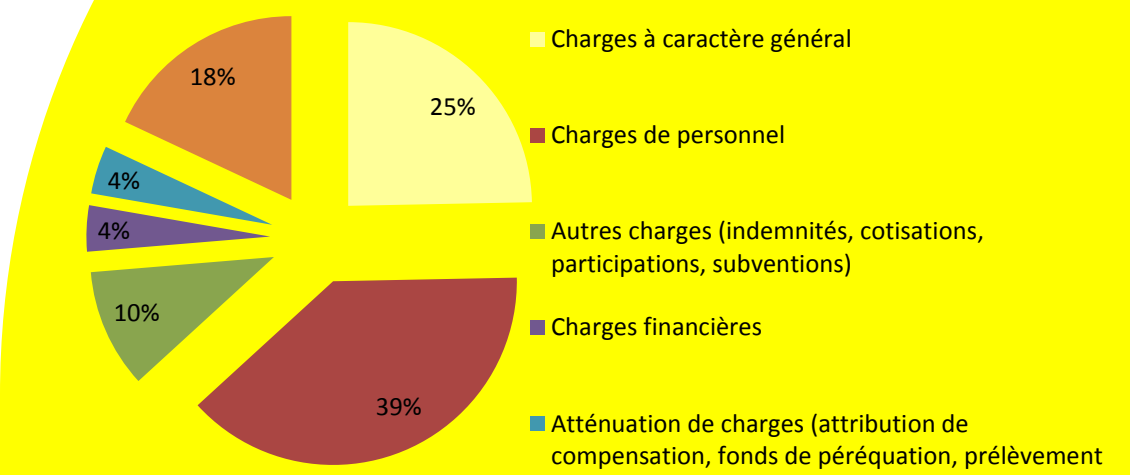

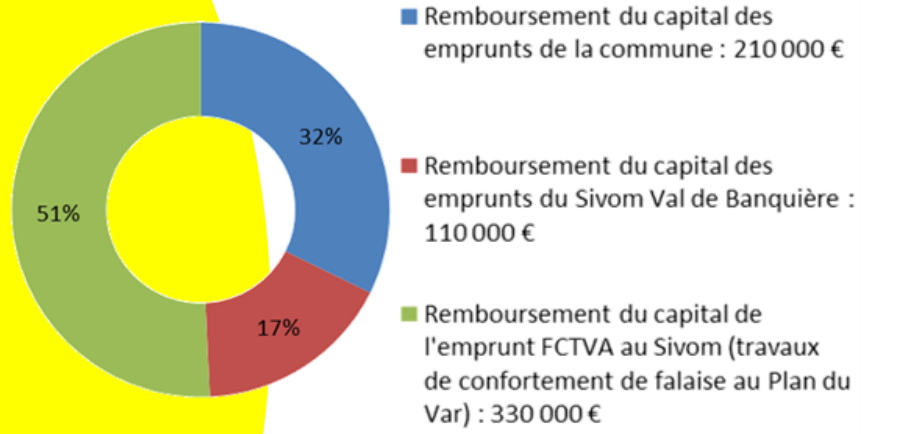

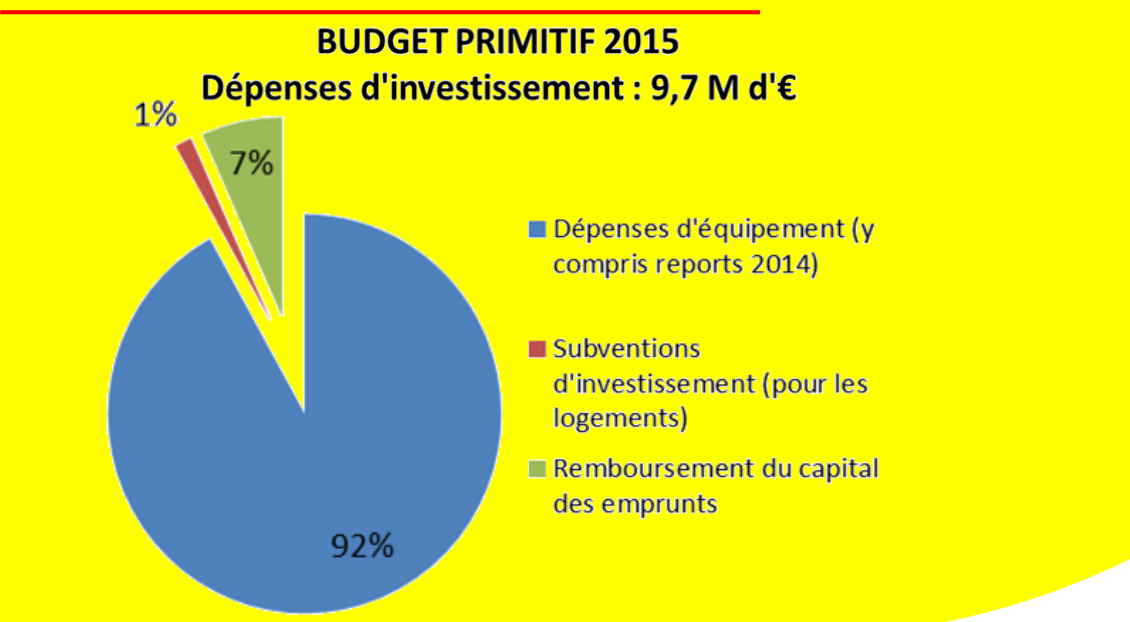

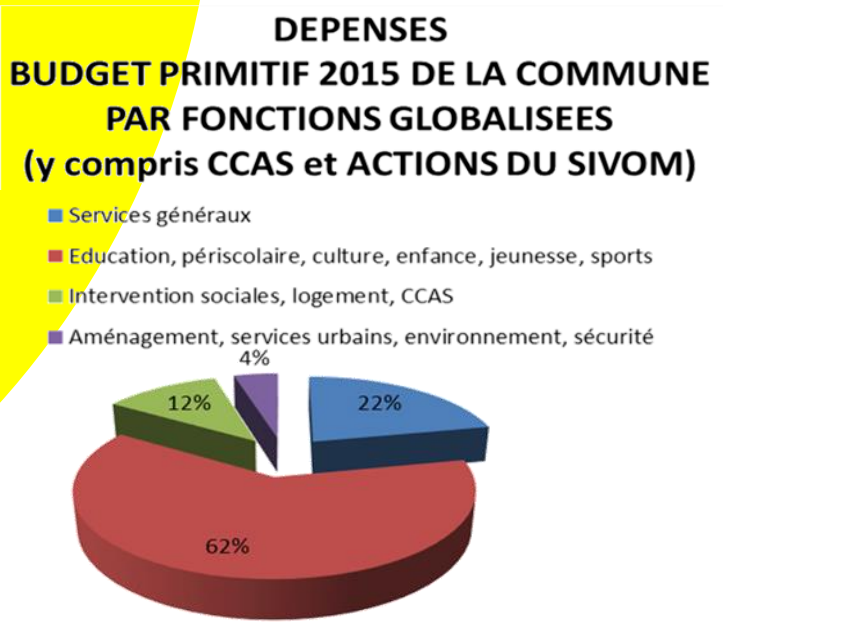

Le budget

Montant d'impôt pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants résidant dans une maison individuelle de catégorie la plus répandue à Levens

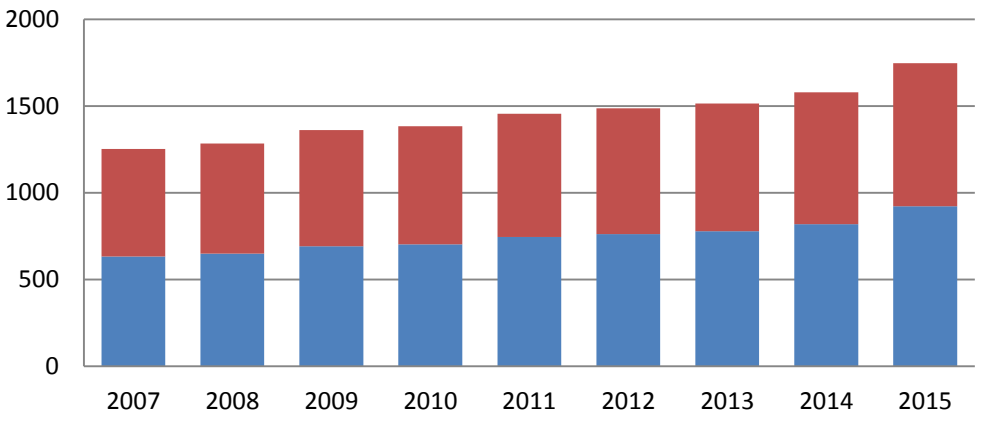

Taux de la commune 2015 en comparaison avec les taux moyens communaux au niveau national et départemental de 2014

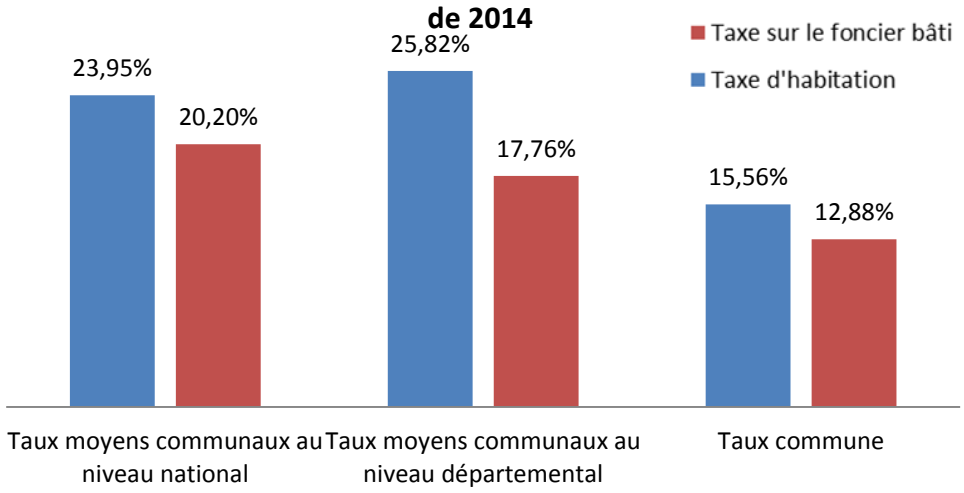

UNE AUGMENTATION DE FISCALITE JUSTIFIEE

"L'augmentation de 20 % des taux des impôts locaux amène un produit de 330 000 € de plus à la commune par rapport à 2014170 €/an soit **14 €/mois pour une famille propriétaire d'une villa de catégorie la plus répandue à LEVENS, avec deux enfants**, s'acquittant de la taxe foncière et de la taxe d'habitation»

Malgré une gestion rigoureuse des charges à caractère général dont certaines sont incompressibles, les recherches d'économie sur l'ensemble des chapitres budgétaires, la commune ne dispose d'aucun levier de recettes supplémentaires. L'épargne est en baisse, les recettes de fonctionnement sont en diminution, les frais de personnel progressent avec la hausse des cotisations retraite, la revalorisation des bas salaires, la mise en place des rythmes scolaires. Les investissements restent essentiellement financés par des ressources propres (épargne brute et subventions) et par un recours à l'endettement. La dégradation des marges de manoeuvre s'amplifiera encore en 2015, avec la baisse des dotations de l'Etat alors que la commune doit continuer à fournir des services publics de qualité. Le recours à l'augmentation de fiscalité est une nécessité pour équilibrer le budget de fonctionnement.

Charges supplémentaires	2015	2016	2017
Conséquences des décisions de l'ETAT impactant les communes	**146 000**	**226 000**	**266 000**
1. Instruction des permis de construire auparavant réalisée gratuitement par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (fin du contrat d'assistante technique de l'Etat)	15 000	20 000	20 000
2. Baisse des dotations de fonctionnement (DGF, Dotation de solidarité rurale…)	70 000	140 000	200 000
3. Coût des nouvelles activités scolaires suite à la réforme scolaire décidée par l'Education Nationale déduction faite des recettes (participation des familles et CAF)	35 000	40 000	40 000
4. Revalorisation des salaires des catégories C	20 000	20 000	0
5. Prélèvement au titre de la loi SRU pour les logements manquants	6 000	6 000	6 000
Augmentation de la masse salariale hors impact Etat	**45 000**	**45 000**	**45 000**
Un agent supplémentaire, Un agent à mi-temps revenu de disponibilité, Augmentation du régime indemnitaire des agents			
Politique d'investissement maintenue avec nécessaire recours à l'emprunt pour les nouveaux projets	**50 000**	**90 000**	**90 000**
Charges financières (intérêts des emprunts) Construction du complexe sportif et de la halle du Rivet			
Restructuration du Foyer Rural			
Réduction de la dotation de solidarité métropolitaine de la Métropole Nice Côte d'Azur au profit d'un fonds de concours pour le financement de programmes	**70 000**	**70 000**	**0**
Pour 2015 et 2016, au profit du projet d'aménagement de la ligne droite des prés			
Total des charges supplémentaires (section de fonctionnement)	**311 000**	**431 000**	**401 000**
Remboursement de la dette en capital (section d'investissement)			
Un remboursement du capital de la dette augmenté par la souscription du nouvel emprunt de 3 200 000 €	60 000	80 000	80 000
ainsi que de l'emprunt souscrit fin 2014 pour le projet de la Madone			

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 avril 2015

1 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 20 voix pour et 6 abstentions.

2 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 21 voix pour et 6 abstentions.

3 APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES 2015 A ALLOUER AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'allouer lesdites subventions aux associations suivantes: AMSL TRIAL, AMSL EQUITATION, AMSL KUNG FU, AMSL VTT, AMSL ENSEMBLE VOCAL, COMITE DES FETES, CLO, AAR, AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE LEVENS, AMICALE DES SAPEURS FORESTIERS, AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE LEVENS ET PLAN DU VAR, ART EVENTS, ASSOCIATION TRIBUNAL POUR ENFANTS DE GRASSE, AVENIR SPORTIF LEVENSOIS, BANQUE ALIMENTAIRE DES A.M, CERCLE REPUBLICAIN ST ANTOINE, CHIENS GUIDE D'AVEUGLES, CINQ MAJEURS, COLLEGE J.FRANCO ST ETIENNE DE TINEE: ASSOCIATION SPORTIVE, COLLEGE L.BREA DE ST MARTIN DU VAR: FOYER OCCE, COLLEGE L.BREA DE ST MARTIN DU VAR, COLLEGE DE PUGET-THENIERS: ASSOCIATION SPORTIVE, COLLEGE DE TOURRETTE-LEVENS: FOYER SOCIO EDUCATIF, COLLEGE DE TOURRETTE-LEVENS: SPORT, COOPERATIVE OLEICOLE, ESCALE, FRANTZ LISZT, LEVENS JUDO, LES PETITS MUSICIENS DE LEVENS, LES 4 AILES, LEVENS D'UN TEMPS ET DE DEMAIN, OFFICE DE TOURISME, SOCIETE DE CHASSE ST HUBERT, TENNIS CLUB, UNC et LA MAISON DU PORTAL.

VERT AZUR ***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte par 19 voix pour et 6 voix contre.***

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE LEVENS 1200€
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE PLAN DU VAR 190€
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL 19200€
AMSL Ensemble vocal 1500€
AMSL EQUITATION 6000€
AMSL KUNG FU 3000€
AMSL TRIAL 5000€
AMSL VTT 5200€
ART EVENTS 1100€
ASSOCIATION Tribunal enfants de Grasse 200€
AVENIR SPORTIF LEVENSOIS 4000€
BANQUE ALIMENTAIRE DES A-M 300€

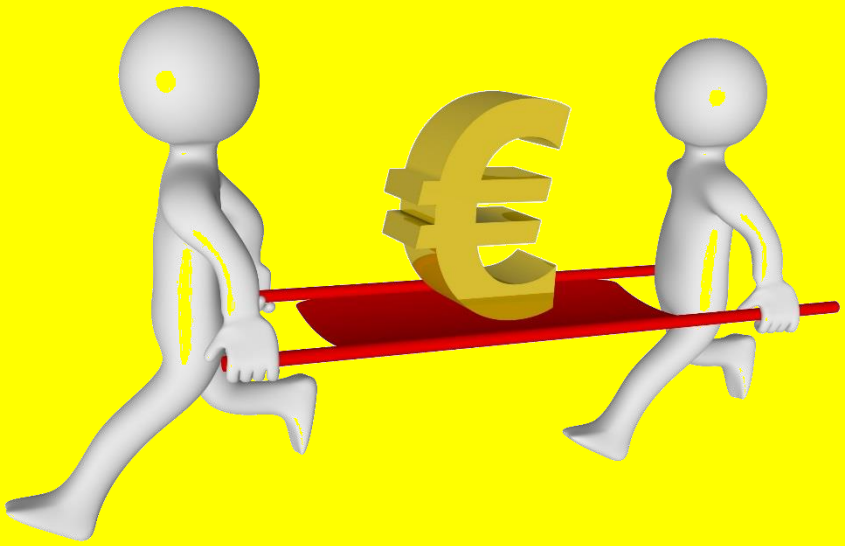

CERCLE REPUBLICAIN ST ANTOINE 1400€
CHIEN GUIDE D'AVEUGLE 200€
CINQ MAJEURS 500€
C.L.O 4800€
COLLEGE DE PUGET-THENIERS 100€
COLLEGE DE TOURRETTE-LEVENS: FOYER SOCIO-EDUCATIF 500€
COLLEGE DE TOURRETTE-LEVENS: SPORTS 100€
COLLEGE ST ETIENNE DE TINEE 180€
COLLEGE ST MARTIN DU VAR 130€
COMITE DES FETES 25000€
COOPERATIVE OLEICOLE 11000€
ESCALE 700€
FESTIVAL FRANTZ LISZT 4000€
LA MAISON DU PORTAL 3000€
LES 4 AILES 1500€
LES PETITS MUSICIENS 7000€
LEVENS D'UN TEMPS 1200€
LEVENS JUDO 1500€
OFFICE DE TOURISME 27000€
PIANO A LEVENS 3000€
SOCIETE DE CHASSE ST HUBERT 2000€
TENNIS CLUB 3000€
UNC 1050€
VERT AZUR 3000€

Conseil Municipal (suite)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 avril 2015

4 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 21 voix pour et 6 voix contre.

5 SUBVENTION A LA SEML HABITAT 06 POUR LA CONSTRUCTION DE 17 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AU RIVET

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 21 voix pour et 6 voix contre.

6 CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES INITIE PAR LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR, AFIN DE LANCER UN ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

7 VERSEMENT D'UNE AVANCE EN COMPTE COURANT D'ASSOCIES AU BENEFICE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE COTE D'AZUR AMENAGEMENT-APPROBATION DE LA CONVENTION D'APPORT EN COMPTE COURANT D'ASSOCIES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 21 voix pour et 6 voix contre.

8 ACQUISITION AMIABLE DU FONCIER DE LA MADONE APPARTENANT A MONSIEUR CHARLES-MICHEL FATOU ET MADAME MARIE-FRANCOISE CHAUVEL POUR LA CREATION D'UN PARC PUBLIC ET D'UN ESPACE CULTUREL ET SOLIDAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité.

9 AMENAGEMENT DU QUARTIER LES TRAVERSES A LEVENS - CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE AVEC LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR,L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PACA, LA COMMUNE DE LEVENS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 20 voix pour, 1 abstention et 6 voix contre.

Divers

J'ai le plaisir de vous annoncer l'arrivée au sein de l'équipe municipale d'Alexandre AMETIS, Chargé de Communication. Alexandre aura en particulier, en charge les relations avec l'ensemble des partenaires économiques, sociaux et culturels de la commune.
Son expérience, sa jeunesse et son dynamisme contribueront, sans aucun doute, à faire rayonner notre village. A cet effet, il reste à votre écoute pour collecter et diffuser les informations inhérentes à la vie de notre commune.
Ses coordonnées : tel : 04 93 91 61 15 .
communication@mairie-levens.fr

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour lui souhaiter la bienvenue et pleine réussite dans ses nouvelles missions.

Votre Maire, **Antoine VERAN**

Initiative nice côte d'azur
Un réseau. Un esprit

Lundi 13 avril 2015 à 18h30

Sébastien BERTONI, Président d'Initiative Nice Côte d'Azur a proposé à Monsieur Le Maire la nomination de **Yan VERAN**, chef d'entreprises de la commune, comme Ambassadeur Initiative NCA sur Levens.

A cet effet, il aura pour mission de développer un service de proximité sur la commune. Il pourra recevoir bénévolement tous les porteurs de projet souhaitant obtenir un appui tant dans la validation de leur projet que leur besoin en financement.

De plus, il sera le relais d'Initiative NCA sur Levens pour mobiliser des parrains de proximité qui accompagneront les chefs d'entreprises financés par l'association.

Le Maire a rendu hommage au nom de la Communauté levensoise

Le Père Jean-Baptiste Maurel nous a quittés à l'âge de 90 ans. Prêtre dans notre commune durant plus de 33 ans, il avait su remplir notre église. Il avait créé la chorale paroissiale avec Jeannine Gualtiéri, chef de chœur. C'était un homme d'écoute, un prêtre de proximité, un prêtre d'une grande humanité dont la vie s'est calquée sur les béatitudes. Il a partagé nos joies et nos peines en nous apportant conseil et soutien. Il a aimé notre village et ses traditions. Ne pouvant plus marcher, il est entré à la Fondation Pauliani. En 2010, la communauté levensoise lui a témoigné son amitié en organisant une messe d'action de grâce et un repas à la Fondation pour ses 60 ans de sacerdoce. L'église paroissiale de Levens lui a rendu un dernier hommage, lors de ses obsèques qui se sont déroulées en présence de Monseigneur Jean-Louis Gazzaniga vicaire général, Monseigneur Guy Terrancle, Père Marek Mastalski, les diacres Serge Clerget et Jean- Marie Panizzi.

Du côté du CCAS

Pour fêter le printemps, chaque année, est organisé un goûter à la salle Fuon Pench, occasion pour les administrateurs et les membres du CCAS d'offrir aux aînés de la commune un joli moment de partage et de rencontre. Salle décorée, tables dressées ornées de nids de Pâques confectionnés par **Paulette Bothorel** et voilà les premiers convives qui arrivent, le spectacle commence: les plus anciens retrouvent une seconde jeunesse avec l'animation musicale qui les fait danser dans l'après-midi. L'ambiance, aux dires de chacun, est chaleureuse. La tombola a fait plusieurs heureux ainsi que les friandises. La présidente **Ghislaine ERNST** en a profité au passage pour saluer tous les anciens et réaffirmer le plaisir d'être avec eux en ayant une pensée pour les personnes malades ou fatiguées qui n'ont pu se joindre à ce goûter de l'amitié.

Jeanine **PLANEL**

Le Cercle Républicain

Rénovation de l'Eglise de Saint-Antoine de Siga.
Afin de parfaire la rénovation
de l'Eglise de Saint-Antoine de Siga,
dont la présentation est programmée
le 13 juin prochain,
les membres et Raymond Piggio, président du Cercle Républicain du progrès de Saint-Antoine de Siga, ont nettoyé, poncé et «lasuré» les bancs de l'église.

Du côté du logement

Échos de chantier « La Treille 2 »

Visite de l'appartement-témoin par Antoine VERAN, accompagné de notre Conseiller Départemental, Président des Alpes-Maritimes, Eric CIOTTI, de Caroline MIGLIORE, Conseillère Départementale et du Docteur Alain Frère ,Conseiller Départemental, Maire de Tourrette Levens.

Du côté de l'U.N.C

Présence de Michel Cornebois, président départemental l'Union Nationale des Combattants et de Antoine Veran, maire de Levens.

Lors d'une assemblée générale émouvante, Arlette Cassar a été élue présidente de la section levensoise de l'Union Nationale des Combattants succédant à son époux Sauveur.

Colère à l'école élémentaire !!

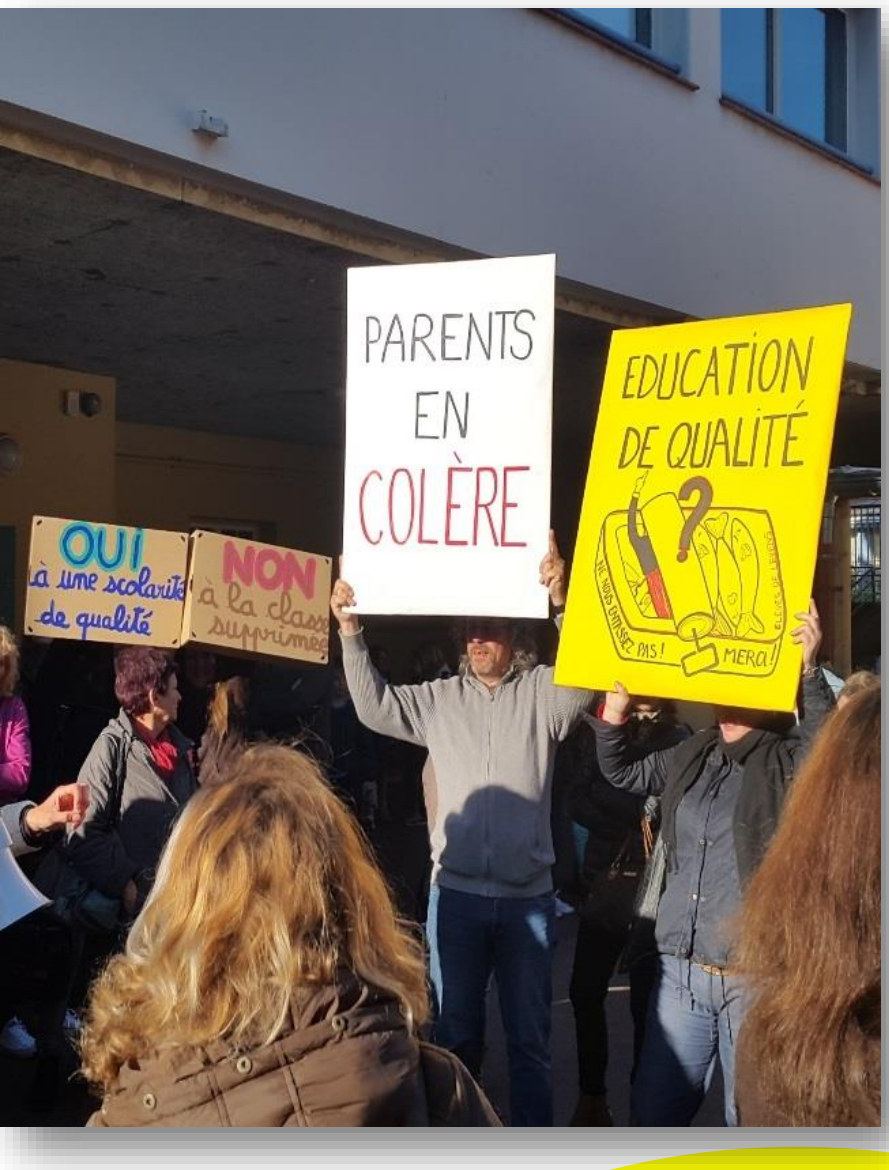

La fermeture d'une classe à l'école élémentaire à la rentrée prochaine, a fait l'effet d'une bombe. Les parents d'élèves se sont d'abord rassemblés devant l'école élémentaire St Roch avec des banderoles, des pancartes. Puis ils ont effectué un sitting dans l'école même, mesure de nature à se faire entendre.
Les enseignants se sont montrés également hostiles à cette fermeture annoncée.

«Bien évidemment, le bien-être et les conditions de travail de nos enfants étant une priorité, nous ne comptons pas rester sans réagir. Notre refus de cette mesure est total. Nos enfants ne sont pas que des chiffres dans un tableau. »

En cela, ils ont été soutenus pleinement par les Elus de Levens, par le Député, Président du Département, Eric Ciotti qui, lors d'un entretien avec l'inspecteur d'académie Michel-Jean Floc'h à propos de cette fermeture, lui a demandé "*d'examiner de nouveau avec la plus grande attention les effectifs de cette école en milieu rural*".

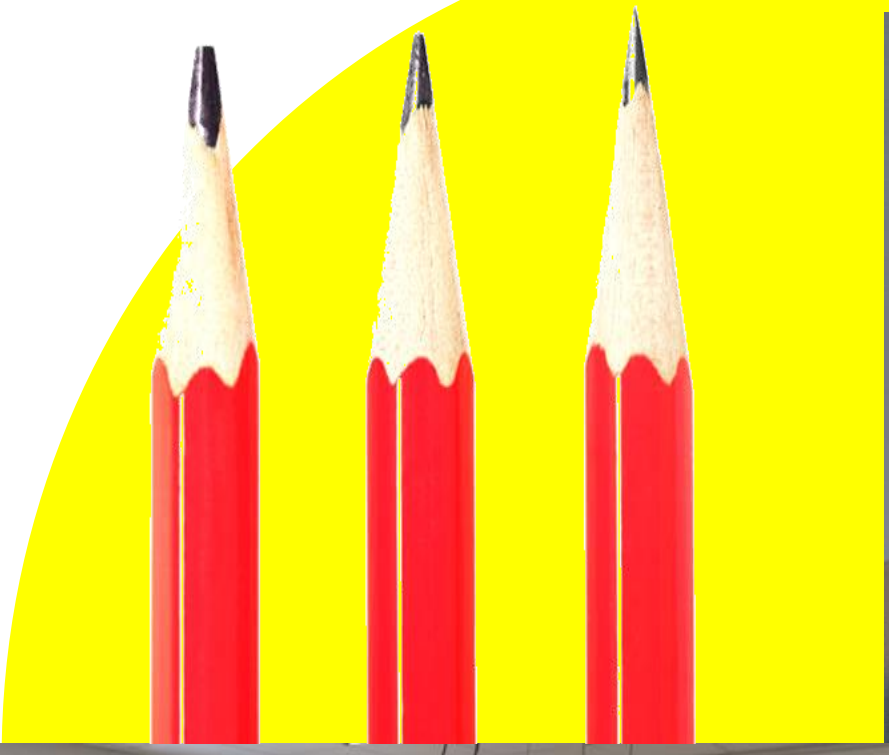

Tous ont été entendus:
Pas de fermeture, c'est une très bonne nouvelle.

M. le Maire en intervention pédagogique à l'école élémentaire : éducation citoyenne, dans la classe de M. DUBREUIL.

Du côté des écoles (suite)

Visites à la boulangerie « Alexis »

En attendant la fin de cuisson des petits croissants et du pain

Le 20 mars 2015,
à l'école élémentaire, animation autour de l'éclipse proposée par l'association du Planétarium du Collège Valéri.

sortie avril 2015
classe unique de Plan du Var de Mme Duplantier
Une belle journée bien remplie…
Visite du musée MAMAC et émerveillement au cirque!

Classe des moyens de Michèle Castells et Stéphanie Steve à la découverte du Centre de Secours de Levens.

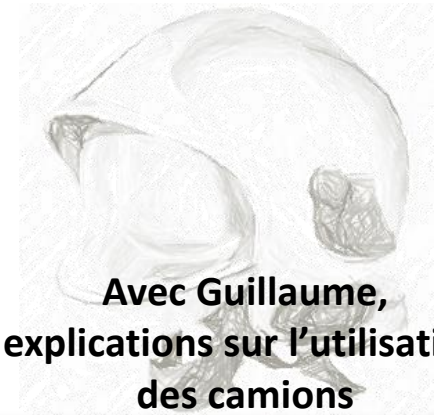

Avec Guillaume, explications sur l'utilisation des camions

Grand merci à Guillaume, Gérard, Cyrille, Thibaud et Delta pour leur accueil sous l'œil bienveillant du Lieutenant Olivier ROSA et aux mamans accompagnatrices Audrey, Estelle, Myriam, Séverine et Vanessa.

Avec Thibaud, maître-chien et toutou Delta explication des recherches en décombres

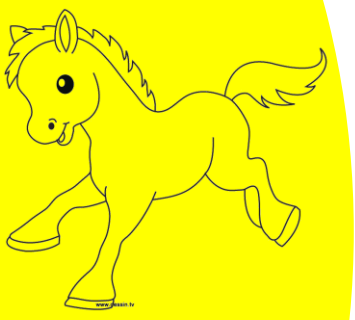

Le 17 avril 2015
Au Centre Equestre
« Le Relais des Templiers ».
La classe grande section de Ghislaine Bicini a été accueillie par Catherine Casauco pour une animation «poney-école».

Sport et animations

Samedi 11 avril 2015
Soirée Niçoise organisée par l'Association Les cavaliers de la table ronde

Le 11 et 12 avril 2015 à Cagnes/Mer Le salon de la moto pour la 1ère année démonstration de moto électrique et thermique de l'AMSL TRIAL LEVENS avec les petits du club .

Le 1er avril 2015
Monaco: Salon EVER.
Pour la 2ème année consécutive, démonstration de moto électrique.

Dimanche 12 Avril 2015 salle du Rivet.
1er Tournoi de LEVENS réussi !
L'association VOIE DU SPORT a organisé le 1er Tournoi de Levens de BOXE FRANCAISE.

Le 25 mars 2015
Soirée brésilienne organisée par BGB organisation, association de karting nouvellement installée sur la commune dont le bureau est composé de:
Thierry Ballutaud *Président*
Thierry Otto-Loyas *Vice-président*
Philippe Cabot *Secrétaire*
Fabienne Guillou *Trésorière*

Sports et animations (suite)

Samedi 21 mars 2015 Carnaval de Levens

Lundi 6 avril 2015

La Chasse aux œufs

Comité des Fêtes

LEVENS

La Maison des Jeunes

Cet hiver, la MDJ a proposé :

-Les mercredis, un accueil en libre accès avec activité Futsal au Rivet de 14h à 16h et retour à la Villa de 16h30 à 19h pour des activités ou la mise en place de projets.

-Les vendredis ou samedis, des soirées à thèmes : soirée frayeur, soirée pyjamas, soirée « Laser Game ».

-Pendant les vacances d'hiver, de nombreuses activités : du curling, visite de la parfumerie Fragonard d'Eze, randonnée en raquettes, ski, hip-hop, jeu de piste avec la MDJ de Colomars, atelier cuisine…

Culture

Projet de jumelage avec un village de Grande Bretagne.

Dans un monde économique fait d'échanges, il est important que notre village soit ouvert à L'Europe, et que des contacts pérennes soient établis entre les habitants de notre commune et d'autres villes.
La langue anglaise étant un vecteur important pour la réussite de nos futures générations, il est bon de nouer des liens avec une commune de ce pays pour permettre à nos enfants d'améliorer leur connaissance de la langue et par ailleurs d'ouvrir notre espace culturel.
Il y a quelques années des habitants de LEVENS avaient établi un contact avec le village de LEVENS en GB. Dans le cadre de la délégation culture et tourisme en accord avec M. le Maire, j'ai entrepris de reprendre attache avec un responsable municipal de cette commune anglaise. Ce dernier s'est montré tout à fait enthousiasmé par mon initiative et a obtenu l'adhésion de son conseil municipal.

Un peu de géographie (avant le cours d'anglais!!) LEVENS (GB) est un joli village de 1000 habitants à vocation agricole et résidentielle situé dans le Nord-Ouest de l'Angleterre à 450 km de Londres et 30 km de la ville de LANCASTER. Il est à 10 km de la mer et fait face à l ' Irlande. Le village est près d'un lac et des canaux passent à proximité. Deux parcs nationaux entourent la région. LEVENS (GB) dont des vestiges de l'âge du bronze ont été retrouvés, a subi des influences romaines et vikings.

La commune est fière du château de LEVENS HALL datant de 1350 construit pour se protéger des envahisseurs écossais. Le village est dynamique, il a de nombreuses associations, danse, chorale, VTT enduro, arts plastiques, patchworks, bowling...
Son école primaire compte 80 enfants. (vous pouvez visiter le site internet sur: Levens village uk)

Dans le courant du mois de mai, M et Mrs BARTON , originaires de LEVENS (GB), viennent en vacances sur la Côte d'Azur , ils feront un détour par notre commune où ils seront nos invités, ils seront les premiers ambassadeurs de notre commune.

L'objet de cet article est de recueillir les idées pour développer ce futur jumelage et surtout de rassembler les personnes désirant participer à cette aventure. Toutes les bonnes volontés sont bienvenues. Les parents d'élèves désirant établir un contact pour leur enfant peuvent nous joindre.

Pour établir le premier lien, je mets à votre disposition mon adresse mail: mirpatri@yahoo.fr

Patrice MIRAGLIA

Le château et le jardin de LEVENS HALL

Photos de gauche à droite:
Jeannine Saint-Guirons.
Thierry Mieze, adjoint au maire de Levens délégué à la culture.
Wim Van Moerbeke.
Bertrand Gasiglia, 1er adjoint de Tourrette-Levens représentant le Docteur Alain Frère, Maire de Tourrette-Levens, chargé de mission Art et Culture près du Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes, Eric Ciotti.
Chantal Bagnato, présidente de la Caisse locale du Crédit Agricole.
Jean-Pierre Augier, sculpteur.
Michèle Castells, 1ère adjointe au maire de Levens.
Sylvère Bourges, président de l'association « Piano à Levens ».

Thierry Mieze

Wim Van Moerbeke, un pianofortiste d'exception pour deux récitals d'exception.

Proposés par l'association « Piano à Levens » présidée par Sylvère Bourges, et accueillis à la Maison du Portal, les deux récitals du pianofortiste belge Wim Van Moerbeke ont porté au travers des œuvres de F.Chopin, F.Mendelsosohn, F.Liszt, J.Field, et C.Schuman, un public nombreux et conquis.

Conseil départemental des Alpes-Maritimes
Soirées estivales.

06
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Rêve magique
mercredi 15 juillet 2015 à 21h
Jardin Public.

Les Woman'hattan
dimanche 26 juillet 2015 à 21h
Cour de l'Ecole à Plan du Var.

André Ceccarelli
jeudi 6 août 2015 à 21h
Jardin Public.

Barry White Replay
lundi 10 août 2015 à 21h
Jardin Public.

Orchestre Régional de Cannes PACA
dimanche 20 septembre 2015 à 16h
Eglise Saint-Antonin.

Dimanche 29 avril 2015
Journée Nationale des déportés

Dimanche 26 avril 2015, 70 ans après, dans le cadre de la Journée nationale du souvenir des victimes de la déportation, la communauté levensoise a honoré la mémoire de tous les déportés sans distinction et rendu hommage à leur sacrifice. Cette journée nous rappelle à tous ce drame historique majeur et les leçons qui s'en dégagent, pour que de tels faits ne se reproduisent plus.

C'est à partir de 1933 que l'état nazi a créé les camps de concentration, qui ont été utilisés jusqu'au terme de la guerre en 1945.

Ces faits de barbarie sont toujours d'actualité, aujourd'hui encore la justice allemande se penche sur la responsabilité d'Oskar Gröning, un rouage jugé pour complicité aggravée dans la mort d'au moins 300 000 personnes entre le mois de mai et de juillet 1944, il était comptable des biens saisis aux déportés du camp d'Auschwitz.

Thierry Mieze

En présence de : Michèle Castells, 1ère adjointe représentant Antoine Veran, Maire de Levens. Thierry Mieze, adjoint au maire et président du Souvenir Français. Arlette Cassar, Présidente de la section levensoise de l'Union Nationale des Combattants et Roger Planques Président Honoraire du Comité levensois du Souvenir Français ainsi que les représentants des corps constitués de la Gendarmerie, de Force O6. L'absence des sapeurs pompiers a été excusée pour cause de départ en intervention.

Groupe « Vivre Levens »

Tribunal Administratif de Nice

Requête enregistrée le 16 novembre 2012 présentée par Mmes GAZIELLO et MASSEGLIA demandant:

- l'annulation de la délibération du 9 juillet 2012 par laquelle le bureau métropolitain Nice Côte d'Azur a approuvé l'avenant n°2 à la convention du 12 février 2010 concernant la construction par la Phocéenne d'habitation de logements, quartier de l'Orté à Levens
- de mettre à la charge de la Métropole Nice Côte d'Azur une somme de 100€ au titre de l'article L761-1 du code de justice administrative

Le 20 mars 2015, la requête de Mmes GAZIELLO et MASSEGLIA a été rejetée.

Les membres de l'opposition déclarent être favorables aux logements sociaux

MAIS:

ils votent contre ou s'abstiennent sur les délibérations du conseil municipal décidant:

- de l'acquisition de fonciers permettant la réhabilitation, la construction de nouveaux programmes de logements sociaux.
- de cessions des fonciers aux opérateurs chargés de leur construction.
- d'octroi de garanties d'emprunt et de subventions d'équipement aux dits opérateurs pour la construction de ces logements. Ces dernières permettent de réduire le prélèvement opéré par l'Etat au titre de la loi Solidarité et renouvellement urbains (en 2014 ; 469 logements sociaux manquants : prélèvement de l'Etat 2014 = 69 780 €, moins la déduction de 63 760 € grâce aux subventions octroyées aux opérateurs = 6 020 € ponctionnés sur les ressources de la commune).
- eux ou leurs amis font des recours abusifs, des requêtes irrecevables, cherchent tout subterfuge pour faire capoter les projets de construction, ce qui retarde gravement la réalisation, pénalise financièrement la commune et ses habitants.

ALORS:

Lorsque Madame Masseglia ose dire à M. Le Maire qu'il doit prendre ses responsabilités quant au problème de logements sociaux manquants, elle devrait plutôt reconsidérer ce que signifie «l'intérêt général».

Antoine VERAN et son équipe:

- ont choisi, eux, de mener une politique cohérente et responsable. Déterminés ils ne cèderont pas car les Levensoises et Levensois doivent pouvoir bénéficier d'un logement correspondant à leurs attentes et leurs besoins.
- ont permis, grâce à leur perspicacité, de loger des familles Levensoises, séniors, jeunes couples, dans des conditions décentes, à des loyers très modérés dans les programmes déjà livrés.

LE CONCRET:

-Antoine VERAN et son groupe majoritaire sont heureux de vous annoncer l'achèvement des travaux (tant attendu !) et la mise en location de:

. **12 logements, tous sociaux, à La Treille 2** dès Septembre 2015

. **6 logements** (**dont 5 sociaux**) à la Maison BAILET en fin d'année 2015

. ainsi que le démarrage effectif de construction des **27 logements sociaux (dont 9 en accession à la propriété)** «les Maisons du Rivet», livrables fin 2016.

Groupe « Levens pour tous »

Nier l'évidence, traiter les représentants de l'opposition levensoise de menteurs, les taxer' d'incompétence, c'est la ligne adoptée depuis des années par le maire de Levens. C'est encore vrai aujourd'hui. Simplement ça ne marche plus car ce qui a changé c'est la crédibilité de notre maire, c'est la crédulité de nos concitoyens.

Qui peut encore croire un maire qui jurait ses grands dieux durant la campagne électorale qu'il n'augmenterait pas les impôts de la commune et qui un an après sa réélection leur fait faire un bond de vingt pour cent ? De même, Mr Véran avait promis d'agrandir l'école maternelle, il a subitement changé d'avis.

Qui peut encore accorder sa confiance à un maire qui nous accusait de tenir des « propos mensongers » quand nous révélions l'énormité de ses projets immobiliers ?. Bientôt les bulldozers entreront en action aux Traverses et sur le site de la coopérative oléicole. Cent quarante-sept logements vont y voir le jour. Nous l'avions annoncé, nous l'avions dénoncé, nous n'avions pas menti. …

Le maire de Levens décide seul du destin de notre commune. Nous sommes soumis à son bon vouloir. Sous d'autres cieux cela s'appelle une république bananière.

Pour nous joindre : un N° de téléphone : 07 81 79 01 21 : une adresse courriel : levenspourtous@gmx.fr : une adresse postale : «Association Levens pour tous», 667 avenue Edouard Baudoin, 06670 Levens.
Pour vous informer, un site internet : Levens pour tous.

Etat civil

Naissances:

MAZZERBO Lissandro le 22 septembre 2014, MORENO Emy le 8 Janvier, PONS Kelia le 14 Janvier, DIBETTA Carla le 20 Janvier, LOMBARD Naïs le 22 Janvier , CRISTINI Elsa le 28 Janvier, POULET Leny le 28 Janvier, ARGIOLAS Lylia le 30 Janvier, YACHOU Inaya le 30 Janvier, CABANIS Ange le 1er Février, GUILLAUME Maxime le 18 Février, HOMANN Noah le 19 Février, DAUMAS Mila le 19 Février, CALLENS Lucille le 3 Mars, BOULOM Nalie le 3 Mars, JAMPIERRE Jules le 6 Mars, LE ROY Emma le 28 Mars et MANCUSO Evan le 29 Mars, SALOMON Maëlle le 5 Avril, SAGOT-GONZALEZ Jules le 8 Avril, MONTCOUDIOL Alice le 14 Avril et BORGIES Lucas le 19 avril.

Tous nos vœux de bonheur aux heureux parents

Mariages:

Le 10 Janvier

- VIAL Jean-Charles et MOREL Françoise
- BENEST Jean-François et BLOCH Gwennaëlle.

Le 18 Avril

- POVIGNA Pierre et IZAC Françoise

Toutes nos félicitations aux nouveaux mariés

Décès:

Le 12 janvier CIAIS Marinette dite Mireille épouse NICOLAI, le 14 Janvier CANAL Lucienne, le 15 Janvier NICOLAÏ Roger, le 17 Janvier BOURGERY Jacques, le 17 Janvier NOBLE Robert, le 23 Janvier HAY Cid, le 26 janvier SALCI Irène épouse HEINEMANN, le 3 Février GLUCK Claude, le 6 Février CASSAR Sauveur, le 7 Février RAINAUT Thérèse, le 20 Février DURANDEAU Annie, le 23 Février PEREZ Juan, le 10 Mars LECOQ Christian, le 12 Mars SIMULA Mauricette épouse MENTA Michel, le 18 Mars FERRERO Simone épouse PONTHIEUX, le 2 avril MAUREL Jean-Baptiste.

Nos condoléances émues aux familles

Infos légales

Infos Levens est édité par la Mairie de Levens tél : 04 93 91 61 16
Directeur de la publication : Antoine VERAN
Rédaction : Michèle CASTELLS, Thierry MIEZE, Ghislaine BICINI, Ghislaine ERNST, Monique DEGRANDI, Patrice MIRAGLIA, Jeanine PLANEL, Danièle TACCONI, Patrick MARX
Photos : Service Communication, Club Photo AMSL, Bernard ORJAS, Ghislaine BICINI, Thierry MIEZE, Mme DUPLANTIER
N° ISSN :1274-7823. Dépôt légal à la parution